Gesal Tonique pour plantes
Art.-No: 1743302039

Version: 1.5 Date de révision: 21.08.2020

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Tonique pour plantes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin AG
Hegenheimermattweg 65
4123 Allschwil

Téléphone : 061 486 20 00
Téléfax : 061 486 20 01
Adresse e-mail : info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Chélate en métal

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Poudre sèche Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Ne pas contaminer l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation de poussière.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	de l'air humide et de l'eau
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Classe de stockage (Allemagne)	:	13 Substances solides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Sans rapport

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Obéissez le limiter la poussière général.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

		masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
Protection des mains	:	Gants de protection conformes à EN 374. Temps de pénétration: > 480 min Protection des mains
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	:	Porter un équipement de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Ne pas contaminer l'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	cristallisé
Couleur	:	brun
Odeur	:	inodore
pH	:	4,5 - 5,5, Concentration: 20,00 g/l
point de décomposition	:	> 211 °C, OCDE Ligne directrice 102
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	1,78, 20 °C
Densité	:	1,78 g/cm³, 20 °C
Hydrosolubilité	:	72 g/l, 25 °C, soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -8,84, autre (calculé(e))
Température d'auto-inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	:	> 500 °C
Décomposition thermique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non-explosif, EEC A.14
Propriétés comburantes	:	aucun(e), EEC A.17

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	:	env. 900 kg/m³
Tension superficielle	:	73,7 mN/m, Surface Tension of Aqueous Solutions

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aucun à notre connaissance. BPL: Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants forts Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	oxydes d'azote (NOx)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50: > 2.000 mg/kg, rat, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50: > 2,75 mg/l, 4 h, rat, poussières/brouillard, OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	rat, Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., OECD Guideline 429
Mutagénicité sur les cellules germinales		
Génotoxicité in vitro	:	Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
Cancérogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction
Tératogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	:	> 100 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), CL50, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna
Toxicité pour les algues	:	CE50: > 60,6 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201
	:	CE10: > 100 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
Toxicité pour les bactéries	:	640 mg/l, 3 h, boue activée, OECD Guideline 209
Toxicité pour le poisson(Toxicité chronique)	:	NOEC: 25,7 mg/l, 35 jr, poisson zèbre, OECD Guideline 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.(Toxicité chronique)	:	NOEC: 31 mg/l, 21 jr, Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation	:	Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent. Engrais Vérifier la réutilisation en agriculture. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Emballages contaminés	:	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Marchandises non-dangereuses

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR / GGVS	:	Sans rapport
RID	:	Sans rapport
ADNR	:	Sans rapport
IMDG	:	Sans rapport
IATA-DGR	:	Sans rapport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR / GGVS	:	Sans rapport
RID	:	Sans rapport
ADNR	:	Sans rapport
IMDG	:	Sans rapport
IATA-DGR	:	Sans rapport

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Aucun polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans rapport

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.